



140.12671 3.19 pdf

Assurez vos objets de travail afin de garantir le fonctionnement de votre entreprise.

L'assurance objets PME de la Bâloise Assurances

Qu'est-ce qui est assuré?

- Protection contre une détérioration soudaine
- Protection contre le vol
- Protection contre la perte/l'égarement
- Garantie

Les avantages de l'assurance objets

- Conclusion individuelle pour chaque objet
- Couverture dans le monde entier (machines stationnaires sur site en CH/FL)
- Assurance à la valeur à neuf
- Franchise peu élevée
- Durée contractuelle fixe sans prolongation automatique

Quels objets peuvent être assurés?

- Matériel de bureau: ordinateurs, imprimantes, photocopieuses, etc.
- Systèmes de caisse
- Outils électriques et appareils à moteur: perceuses, tronçonneuses, etc.
- Appareils de nettoyage
- Outils de jardinage: tondeuses, débroussailleuses, souffleurs de feuilles, etc.
- Installations photovoltaïques
- Appareils médicaux: appareils de laboratoire, appareils à ultrasons, endoscopes, défibrillateurs, etc.
- Technique de mesure et de contrôle: instruments de mesure, appareils laser, etc.

- Appareils électroniques: smartphones, tablettes, ordinateurs portables, télévisions, systèmes hifi, etc.
- Machines-outils: imprimantes 3D, fraiseuses, ponçuses, presses, etc.
- Systèmes de sécurité: caméras de surveillance, systèmes d'alarme, etc.
- Divers: enseignes lumineuses, solariums, systèmes de ravitaillement (p. ex. les postes d'essence), distributeurs automatiques, etc.

Une conclusion on ne peut plus simple

- Tout en ligne
- Seules quelques données nécessaires
- Envoi du contrat par e-mail
- Conditions contractuelles simples et courtes

Assurez sans attendre vos objets de travail en ligne sur baloise.ch/assuranceobjets-pme, rapidement et en toute simplicité.